

27. La promotion des droits de l'homme et la lutte contre la discrimination font l'objet d'un programme au sein du GP III, dans le cadre de la stratégie approuvée par la Conférence générale.

Avez-vous des suggestions précises que vous souhaitez voir reflétées dans le 33 C/5 afin d'approfondir la mise en oeuvre de la stratégie de l'UNESCO ?

Suite à l'approbation par la Conférence générale de la stratégie de l'UNESCO sur les droits de l'homme, seriez-vous favorables à l'idée de faire de la promotion des droits de l'homme et de la lutte contre la discrimination un nouveau thème transversal pour l'ensemble de l'Organisation ?

Culture

28. Dans le 32 C/5, la priorité principale et le principal thème du grand programme IV sont la "promotion de la diversité culturelle et du dialogue interculturel", à laquelle a été affectée 62 % du montant global des ressources allouées aux activités de programme (à l'exclusion des projets relatifs aux thèmes transversaux), contre 38 % dans le 31 C/5 approuvé. Les "autres priorités" sont : le renforcement de l'action normative dans le domaine de la culture et de la créativité et le resserrement des liens entre culture et développement.

Etes-vous d'avis qu'il convient de maintenir pour le grand programme IV la même priorité principale que dans le document 32 C/5 approuvé ? Estimez-vous que, si la priorité principale est maintenue, elle devrait être mieux ciblée du point de vue du contenu du programme ?

La priorité principale du document 33 C/5 devrait-elle être encore renforcée au moyen d'une augmentation des ressources ? Ou bien les efforts de concentration ont-ils atteint un niveau satisfaisant ?

Préféreriez-vous qu'une nouvelle priorité principale soit fixée pour le grand programme IV ? Dans l'affirmative, laquelle ?

29. Dans le 32 C/5, l'importance accordée aux activités normatives est une caractéristique évidente du grand programme IV, qui se retrouve dans plusieurs des sous-programmes et des axes d'action.

Devrait-on dans le 33 C/5 continuer à mettre l'accent sur les activités normatives ? Y a-t-il d'autres domaines dans lesquels il pourrait être nécessaire de consolider les acquis et d'assurer un suivi, y compris en vue d'alimenter les processus de formulation des politiques ?

Etes-vous satisfaits de l'interaction et de la synergie entre les activités et les instruments normatifs ? Estimez-vous qu'il serait nécessaire d'entreprendre des activités complémentaires basées sur des recherches - et, dans ce cas, lesquelles ?